

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination des Membres du Comité de la Bibliothèque Communale.  
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chirurgien-Adjoint de l'Hôpital.  
Ordonnance Souveraine autorisant un fonctionnaire à accepter et porter une décoration étrangère.  
Arrêté municipal fixant le prix du pain.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Médaille du Travail.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Obsèques du Colonel Lobež.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1091.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance, en date du 25 janvier 1909, créant une Bibliothèque Communale dans Notre Principauté ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés, pour trois ans, Membres du Comité de la Bibliothèque Communale :  
MM. Charles Bernasconi, Maire, Président ;  
Pierre Vatrican, premier Adjoint ;  
Honoré Bellando, deuxième Adjoint ;  
Marcel Médecin, troisième Adjoint ;  
Joseph Marquet, Conseiller Communal ;  
Lucien Bellando de Castro ;  
Ernest Flammarion ;  
Théophile Gastaud ;  
Léon-H. Labande ;  
Camille Polack ;  
François Roussel.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-huit octobre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1092.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 39 de l'Ordonnance Souveraine du 23 juillet 1907 sur l'Hôpital ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Docteur Jacques Caillaud est nommé Chirurgien-Adjoint de l'Hôpital.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-huit octobre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1093.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. André Naidet, Commissaire de Police de Monte-Carlo, est autorisé à accepter et à porter les insignes d'Officier du Ouissam Alaouite qui lui ont été conférés par S. M. le Sultan du Maroc.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-huit octobre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;  
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

A dater du 1<sup>er</sup> novembre 1930, le prix de vente du pain est fixé comme suit :  
Pain de consommation courante, long, de 0.30 à 0.70 du poids maximum de 1 k. 200.... 2<sup>fr</sup>35  
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2<sup>fr</sup>80  
Pain dit « flûte », de 330 grammes..... 1<sup>fr</sup>15

**ART. 2.**

Les dispositions des Arrêtés antérieurs, concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 30 octobre 1930.

Le Maire,  
CH. BERNASCONI.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****Médaille du Travail**

Les personnes se trouvant dans les conditions fixées par l'Ordonnance Souveraine du 6 décembre 1924 pour obtenir la Médaille du Travail, sont informées que toute demande ou proposition qui parviendra au Gouvernement après le 10 décembre prochain, sera classée pour n'être examinée que l'année prochaine.

**ECHOS & NOUVELLES**

Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques du Colonel Lobež, Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandant Supérieur de la Force Publique.

Le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale, entouré du clergé de la Paroisse, a procédé à la levée du corps.

Le cercueil, exposé dans le grand salon de l'appartement du Colonel, magnifiquement décoré de fleurs, a été transporté sur le corbillard, suivi par le Commandant Millescamps, Aide de camp de S. A. S. le Prince, venu spécialement à Monaco pour représenter le Souverain ; par M<sup>me</sup> Lobež, M<sup>me</sup> Wilmart et la famille qui conduisaient le deuil.

Le Lieutenant Wilmart, retenu au Maroc par le devoir militaire, n'a pu assister aux obsèques.

Sur le cercueil avait été déposé l'uniforme du défunt. Ses décorations étaient portées sur un coussin par un Carabinier.

De magnifiques couronnes ornaient le corbillard. On remarquait, en particulier, celles offertes par S. A. S. le Prince Souverain et par S. A. S. la Princesse Héritière.

Les couronnes offertes par les Carabiniers, par les Sapeurs-Pompiers et par les Scouts étaient portées à bras.

En tête du cortège venaient :

Les Scouts et le Comité Directeur, les Guides de Monaco, Nice et Menton, avec le drapeau, l'Abbé Sauteron, représentant les Scouts de Nice, l'Association Sportive du Lycée, la Musique Municipale, les Délégations avec drapeaux de la Colonie Française, la première section des Médailleurs Militaires de Menton, dont le Colonel Lobež était parrain, les Poilus et Combattants Français, les Vétérans Français des armées de terre et de mer, la 4<sup>o</sup> Section des Médailleurs Militaires, la Semeuse, la Fédération du Maroc-Levant, la Colonie Suisse, l'Union Italienne, les Combattants Italiens, les Mutilés

et Blessés Italiens, etc., etc.; une délégation des agents de la Sûreté Publique et le Clergé.

Le corbillard était encadré par la compagnie des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers en armes et suivi par le Carabinier portant les décorations du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par le Colonel Déchaux; MM. Charles Bernasconi, Maire; Gard, Premier Substitut du Procureur Général; Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances; le Médecin-Major Malafosse, Vice-Président de la Société de la Légion d'Honneur; le Commandant de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers.

Le Commandant Millescamps, représentant S.A.S. le Prince, s'avancait ensuite, précédant la famille.

En arrière des parents se déroulait le long cortège. Aux premiers rangs venaient S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Président du Conseil National, M. le Secrétaire d'Etat, M. le Consul Général de France représentant le gouvernement français; S. A. le Prince Riza Mirza Khan, Grand-Croix, et M. le Docteur Richard, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles; M. Ribard, Chef de Cabinet, représentant le Préfet des Alpes-Maritimes; le Général Devincet et de nombreux officiers.

A la Cathédrale, la bière a été placée sur un catafalque dressé dans le transept et entouré de lampadaires et de plantes vertes.

Un piquet de Carabiniers, l'arme au pied, montrait une garde d'honneur.

Les porte-drapeaux des Associations militaires et patriotiques s'étaient rangés à droite et à gauche de la table de communion.

Le Chef d'Escadron Millescamps, représentant le Prince, occupait dans le chœur le fauteuil qui lui avait été réservé.

M<sup>me</sup> Lobez, M<sup>me</sup> Wilmar et la Famille avaient pris place à gauche du catafalque.

Les membres du Corps Consulaire et les Directeurs du Bureau Hydrographique International se trouvaient de l'autre côté du transept.

Les Autorités de la Principauté occupaient le haut de la nef.

S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque, souffrant, n'a pu prendre part à la cérémonie.

L'office funèbre a été célébré par le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale, qui a également donné l'absoute.

Une assistance considérable et où l'on remarquait de nombreuses dames, emplissait la nef et les bas-côtés.

Après la cérémonie religieuse, le convoi a gagné le rond point de la Porte Neuve où devait avoir lieu la dislocation, S. Exc. le Ministre d'Etat a prononcé le discours suivant:

Après le Général Roubert, — il y a trois ans presque jour pour jour, — après le Colonel de Baciocchi, la mort, dans une chevauchée rapide, a enlevé le Colonel Lobez, Cavalier de France.

Il fut une figure de soldat, ardent, énergique, convaincu, droit, loyal, soldat de Madagascar, d'Algérie, de la Grande Guerre, du Maroc, de Syrie.

Quittant le commandement du 5<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs d'Afrique, le Colonel Lobez, devint, par Ordonnance Souveraine du 12 décembre 1927, Commandant Supérieur de la Force Publique de la Principauté.

Il passa parmi nous.

Mais fidèlement nous conserverons la mémoire de son allure fine, alerte, sportive, élégante, de ses cheveux blancs encadrant et accentuant la jeunesse du visage, de son regard, — miroir de l'âme, — clair, limpide, bleuté comme un miroir d'eau, de sa belle humeur, épanouissement d'une belle santé d'esprit et de corps.

Plus particulièrement se souviendront de lui les Carabiniers et les Sapeurs-Pompiers dont il fut le Supérieur précis, juste et bon, les Scouts, dont avec Madame Lobez il accompagnait les sorties en camarade autant qu'en Chef, les Membres de la Société de la Légion d'Honneur que charmait l'humour de ses allocutions.

Au nom du Gouvernement Princier dont vous fûtes le collaborateur sûr, dévoué et cordial, je vous salue, mon Colonel, en ancien combattant, la main au front.

Mesdames, j'incline devant vous un hommage douloureux, muet de consolation humaine. Une nouvelle croix de tombe, succédant si vite à la précédente, se dresse

sur votre route. Que la sympathie respectueuse et profonde qui vous entoure, que le souvenir de votre Disparu, que les jeunes vies suspendues aux vôtres, que la Foi soutiennent vos pas!

L'assistance a ensuite défilé devant la Famille et présenté ses condoléances à M<sup>me</sup> Lobez, à M<sup>me</sup> Wilmar et aux autres parents.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 28 octobre 1930, a prononcé les jugements suivants:

C. A.-M., électricien, né le 25 avril 1881, à Payerne, Canton de Vaud (Suisse), demeurant à Monte-Carlo. — Exercice illicite de commerce sans autorisation: 25 francs d'amende (avec sursis).

W. A., sans profession, née le 26 janvier 1886, à Klogenfurt (Autriche), sans domicile connu. — Vagabondage: quatre jours de prison.

### TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MONACO

#### AVIS

Les créanciers de la faillite de la Société du CRÉDIT DU SUD-EST sont invités à se présenter le 17 novembre 1930, jour de lundi à dix heures, dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union des créanciers, pour y être consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du Syndic, et y donner en outre, leur avis sur la question de savoir si un secours doit être accordé au failli.

Monaco, le 31 octobre 1930.

Le Greffier en Chef,  
JEAN GRAS.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le vingt-deux mai mil neuf cent trente, enregistré;

Entre la dame Jeanne VINCENT, femme de chambre, domiciliée de droit à Monaco, mais demeurant actuellement à Nice;

Et le sieur Gaëtan MENEGAZZI, son mari, employé, demeurant à Monaco;

Il a été extrait littéralement ce qui suit:

« Prononce la séparation de corps entre les parties aux torts et griefs du mari avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 39 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 6 novembre 1930.

Le Greffier en Chef,  
JEAN GRAS.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco,

#### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, à Monaco du 28 octobre 1930, enregistré, M. Adolphe FURGERI et M<sup>me</sup> Rose CHIORINO, son épouse, demeurant à Monaco, 4, rue Plati, ont cédé à M. Ovidio BERTO, demeurant à Monaco, 6, rue Plati, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, légumes frais, lait, pétrole et allumettes, vente des vins, liqueurs, bières et limonades à emporter, qu'ils exploitaient 4, rue Plati, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, en l'agence Marchetti, dans les dix jours de la deuxième insertion,  
Monaco, le 6 novembre 1930.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES

### BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

#### AVIS DE CONVOCATION

#### D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le 8 Novembre 1930, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant:

Entendre et approuver, s'il y a lieu, le rapport des Commissaires aux apports nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 Septembre 1930;

Constater la réalisation définitive par réitération et confirmation en tant que de besoin de l'augmentation du Capital par voie d'apports fusion décidée en principe par la dite Assemblée;

Constater que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive par la même Assemblée, sont devenues définitives.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes:

1° Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans une banque, remettre le pouvoir à cette banque, qui l'acheminera après avoir régularisé le dépôt;

2° S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 23 Octobre, quel que soit le nombre de leurs titres.

**JETONS DE PRÉSENCE.** — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES

### BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

#### Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Novembre 1930

#### AVIS

Le Rapport des Commissaires aux Apports sera, conformément à la loi, tenu à la disposition des Actionnaires au Siège Social, à partir du 3 Novembre 1930.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, à Monaco, du 13 octobre 1930, enregistré, M<sup>me</sup> Palmira FORTUNATI, épouse PERBELLINI, demeurant 5, rue du Commerce, à Monaco, a cédé à M. Casimir BORELLI, le fonds de commerce de Restaurant, Crèmerie, Laiterie, Vente de boissons hygiéniques, sis à Monaco, 3, rue Sainte-Suzanne.

Opposition, s'il y a lieu, en l'agence Marchetti, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 novembre 1930.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, à Monaco, du 6 octobre 1930, enregistré, M. Jean-Baptiste BELLONE, demeurant à Monaco, 9, boulevard Prince-Pierre, a cédé à M. Maurice BILLEREY, demeurant à Monaco, 9, boulevard Prince-Pierre, le fonds de commerce de de Vins, Liqueurs, Spiritueux, etc., qu'il exploitait 9, boulevard Prince-Pierre, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, en l'agence Marchetti, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 novembre 1930.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-quatre octobre mil neuf cent trente,

M. Louis BLERIOT, Officier de la Légion d'Honneur, industriel, demeurant à Monte-Carlo, villa Le Nid, avenue Roqueville,

A vendu à M. Frédéric-Bernard SCHIPPER, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo, Hôtel Mirabeau, Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant, exploité à Monaco, quartier de Monte-Carlo, dans un immeuble formant l'angle de l'avenue des Spélugues et de l'avenue des Citronniers, dénommé *Hôtel Mirabeau*.

Et aux termes d'un acte en suite du précédent, en date du même jour, M. Frédéric-Bernard SCHIPPER, usant de la faculté qu'il s'y était réservée d'élire command, a déclaré avoir fait cette acquisition pour le compte et avec des deniers appartenant à la SOCIÉTÉ DE L'HOTEL MIRABEAU, Société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège est à Monte-Carlo, Hôtel Mirabeau, et dont les statuts ont été établis suivant acte reçu par le notaire soussigné, le treize janvier mil neuf cent trente, déposé au rang de ses minutes par acte du dix-huit mars mil neuf cent trente.

Avis est donné aux créanciers de M. Blériot, s'il en existe, d'avoir à former opposition en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 6 novembre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

**AVIS**

Les créanciers de la Société de fait ayant existé entre M. Francesco PARDINI, d'une part, et M. Michel BALDACCI, d'autre part, pour l'exploitation d'un commerce d'exportation de vins de Toscane, à Monaco, 11, rue Grimaldi, sont invités à faire opposition, dans le délai de dix jours, entre les mains de M. Maurin Robert, liquidateur, 5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo.

Etude de M<sup>e</sup> Charles SOCCAL,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco  
3, avenue de la Gare.

**VENTE**

Le jeudi 6 novembre 1930, à quatorze heures trente, à la salle de vente Cursi, sise à Monaco, avenue Crovetto frères, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un lot de mobilier comprenant : chambre à coucher en loupe d'orme, armoire, lits, matelas, couvertures, glaces, fauteuils, chaises, tapis, bibelots divers, etc.

Au comptant, 5 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**

**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

**Mercredi 19 Novembre 1930,**

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de novembre 1929, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, et objets divers.

**Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires sur l'Immeuble de l'HOTEL VICTORIA à Monte-Carlo**

**AVIS DE CONVOCATION  
D'UNE DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'Assemblée Générale des Porteurs d'Obligations de l'Hôtel Victoria, convoquée pour le 15 octobre 1930 n'ayant pas réunie le quorum statutaire (2.000 titres), Messieurs les Porteurs d'Obligations Hypothécaires sur l'Immeuble de l'Hôtel Victoria à Monte-Carlo, sont convoqués à une deuxième Assemblée Générale dans le hall de l'Hôtel Victoria, n° 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le jeudi 13 novembre 1930, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1° Informations relatives au fonds de commerce de l'Hôtel Victoria ;

2° Remplacement et nominations, s'il y a lieu, d'Administrateurs de la Société Civile des Porteurs d'Obligations.

L'Assemblée se compose de tous les porteurs d'obligations de l'Hôtel Victoria ayant déposé leurs titres au siège social ou dans un établissement de crédit de la Principauté trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

Cette deuxième Assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de titres présents ou représentés.

Le Président  
de l'Immobilière de Monaco,

A. DEMERLÉ.

L'Administrateur de la  
Société Civile des Obligataires,  
H. MÉDECIN.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

**LES ANNALES**

Qui, mieux que la comtesse de Noailles, pouvait chanter « l'Automobile, oiseau terrestre ? » On lira avec une vive curiosité les pages admirables que publient les *Annales* du 1<sup>er</sup> novembre, et qui comptent parmi les plus éclatantes que l'auteur des *Eblouissements* ait écrites. Dans le même numéro, la suite de l'hypothèse historique d'André Maurois : « Si Louis XVI avait eu un grain de fermeté » ; la Vie et les Folies du Tsar Ivan le Terrible », par André Beucler ; les signatures d'Yvonne Sarcey, de Henry Bidou, André Lang, Gérard Bauër, André Billy, Gilbert Robin, Benjamin Crémieux, Robert Rey, Jean Prévost, et le roman de Dominique Dunois. Nombreuses et élégantes illustrations. Partout, le numéro : 3 francs.

D'un coup de baguette magique, en belle fée du royaume des lettres, Gabrielle Réval fait revivre dans *A. B. C. Artistique et Littéraire* la romantique maison de Nohant et ses hôtes. C'est, autour de George Sand, « la bonne dame » du lieu, Liszt et Chopin au piano du salon si intime, Marie d'Agoult et Lamennais, M<sup>me</sup> Viardot, M<sup>me</sup> Dorval, Dumas père, Balzac et vingt autres, ressuscités d'un trait personnel, comme cet inoubliable Delacroix emmitoufflé, descendant à pas de loup l'escalier de faux-marbre, pour aller surprendre la nature à son éveil.

Au même fascicule d'octobre, copieux et varié comme toujours : *Les Sépias de Maurice de Lambert*, par Marc-André Fabre ; *La Photographie et l'annonce publicitaire*, par Louis Bailly ; *Les Mantegna du Musée de Tours*, par Camille Liausu, d'excellents Courriers des Lettres et des Arts, etc. Demandez ce numéro à votre libraire ou directement à l'*A. B. C. Artistique et Littéraire*, 12, rue Lincoln, Paris 8<sup>e</sup> (franco Cinq francs).

**La Femme élégante à Paris**

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Du Maroc en France  
ou de France au Maroc par Marseille**

Tous les jours, 40 trains de voyageurs partent de Marseille ou y aboutissent ; tous les mois une dizaine de paquebots de la Compagnie Paquet y aboutissent ou en partent, assurant la liaison entre le Maroc et la Métropole.

Les principales gares P.-L.-M., les agences P.-L.-M., les bureaux de la Compagnie Paquet procurent aux voyageurs se rendant au Maroc des billets combinés de chemin de fer et de paquebot donnant droit à l'enregistrement direct des bagages pour leur destination définitive (simples, valables 15 jours ; d'aller et retour, valables 30 ou 90 jours) pour Tanger, Casablanca et les principales gares marocaines.

Dans le sens inverse, les principales gares marocaines, ainsi que les bureaux P.-L.-M.-Paquet de Tanger et de Casablanca délivrent des billets de même sorte à destination des grandes gares P.-L.-M.

Les paquebots de la Compagnie Paquet, dont quelques-uns sont de véritables villes flottantes, assurent la traversée la plus commode, si bien que le voyageur qui part de Paris le vendredi soir et prend le lendemain matin à Marseille le paquebot qui lève l'ancre à 11 heures, arrive à Tanger le lundi matin et à Casablanca le mardi matin.

Dans le sens inverse, en partant de Casablanca le samedi après-midi ou de Tanger le dimanche, on arrive le mardi matin à Marseille. On peut être à Paris le soir même en prenant le rapide de 10 h. 45 (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes) qui y arrive à 22 h. 40.

Le prix des billets comprend la nourriture à bord du paquebot (vin compris).

## MAISONS

pour tous

La Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer publié, le 15 de chaque mois, un Fascicule de 40 pages admirablement illustré, vous permettant

**sans maison et sans argent**

de construire, grâce aux conseils de cette Revue qui vous tirent d'embarras.

**si vous avez une maison**

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux exemples de Transformations, Aménagements, Equipements qui réduisent efforts et fatigues.

### BON-PRIME

Pour un service de 3 mois à

**"MAISONS POUR TOUS"**

**pour frcs 5 seulement**

Etranger : 8 francs

remboursé par 1 Numéro mensuel de *Vie à la Campagne*. — 1 Numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours*.

Je vous adresse inclus (1) 5 francs pour la France — 8 francs pour l'Etranger.

Nom, Prénom, Adresse complète :

(1) Rayez les mentions inutiles.

### Sur la Route d'Hiver des Alpes en Autocars P.-L.-M.

Jusqu'au 21 mars, les cars P.-L.-M. de la route d'hiver des Alpes vont de Nice à Aix-les-Bains et d'Aix-les-Bains à Nice en trois étapes d'une journée chacune : Nice-Digne ; Digne-Grenoble ; Grenoble-Aix.

A partir du 1<sup>er</sup> avril, les deux étapes Digne-Grenoble et Grenoble-Aix, n'en font plus qu'une d'un seul jour.

Départs jusqu'au 28 février, de Nice, les lundi et vendredi ; d'Aix-les-Bains, les lundi et jeudi.

Départs tous les jours, dans les deux sens, du 1<sup>er</sup> mars au 20 mai.

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**Le Service des Trains de Voyageurs**

**est maintenu pendant l'Hiver**

**entre Chamonix, Argentière et Montroc-le-Planet**

Les trains de voyageurs de la ligne électrique de Saint-Gervais à Chamonix et Vallorcine qui, pendant l'hiver, ne circulaient pas entre les Tines et Vallorcine, sont maintenus cette année jusqu'à Montroc-le-Planet.

D'importants travaux de protection de la ligne ont été en effet exécutés et les hivernants pourront aisément atteindre en chemin de fer, pendant la prochaine saison, les hauts champs de ski d'Argentière et du Planet.

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

### H. CHOINIÈRE

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08



# Minerva

**Septième Année**

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

**Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours**

**Le Numéro : 1 fr.**

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

### Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

### AGENCE MARCHETTI

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

## ÉLECTRICITÉ

### G. BARBEY

### MONTE-CARLO

MONTE-CARLO

## SAISON DE BAINS DE MER

de Mai à fin Octobre

TOUS LES SPORTS

### MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

## MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

### GOLF

Altitude 820 mètres — 18 Trous

## Centre d'Excursions Unique

COMMUNICATIONS RAPIDES

par Chemins de Fer P.-L.-M.

et les Cars Salons de l'Auto-Riviera

### BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

#### Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

# Underwood - Royal - Remington

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66

MACHINES A ÉCRIRE